Collège Albert Camus - Conseil d'administration du 13 février 2012
« Le collège Camus en manque de moyens d'enseignement »
Motion proposée au vote du Conseil d'administration

La majorité du Conseil d'Administration a voté contre la répartition de la Dotation Horaire Globale (DHG) présentée par la direction du collège. Loin de remettre en cause le travail de Monsieur le Principal, qui a essayé de répartir au mieux la dotation attribuée par l'Inspection d'Académie (IA), cette décision vise à interpeller la hiérarchie de l'Éducation Nationale quant à la situation dans laquelle risque de se retrouver notre établissement à la rentrée 2012.

La DGH attribuée à notre établissement à la rentrée 2012 est en effet de 493,5 heures pour une prévision d'effectif de 388 élèves. A titre de comparaison, la DGH de la rentrée 2010 était de 504 heures pour 387 élèves. Le H/E est donc passé en deux ans de 1,30 à 1,26, soit 10,5 heures en moins pour un effectif équivalent.

Le TRM proposé ce lundi 13 février 2012 demeure insuffisant. Afin de permettre une structure à 17 divisions tout en maintenant quelques dispositifs pédagogiques indispensables en 6e, 5e et 3e, nous estimons que l'établissement a besoin d'une dotation supplémentaire de 14,50 heures, répartie comme suit :

- 0.5 heure professeur en sciences physiques en 3e
- 0.5 heure professeur en technologie en 3°
- 0.5 heure professeur en français en 3e, 6e, et 5e
- 0.5 heure professeur en maths en 3e
- 0.5 heure professeur en anglais en 3e

Par ailleurs, le nombre d'heures supplémentaires imposées, dont la part est en en forte hausse depuis quelques années, conduirait à avoir des enseignements réguliers dispensés à partir d'heures supplémentaires. Or celles-ci sont par définition aléatoires. Elles peuvent être refusées par les professeurs, pour qui elles représentent un surcroît de travail pour une faible rémunération.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration demande, dans l'intérêt des élèves de l'établissement, que soit attribuée au collège Albert Camus une dotation complémentaire de 14,50 heures postes.

Les membres de l'administration n'ont pas pris part au vote.

Voté à l'unanimité par les membres du CA.